



NOTICE

This documentation has been reviewed by the Technical Authority and does not contain controlled goods.

AVIS

Cette documentation a été révisée par l'Autorité technique et ne contient pas de marchandises contrôlées.

MATRICE D'ÉVALUATION TECHNIQUE
Véhicules tout-terrain militarisés, 4x4, Moteur à essence à 4 temps, Tan Militaire

Ce questionnaire couvre les informations techniques qui **doivent** être fournies pour l'évaluation de la configuration du système de remorque proposé.

Lorsque les paragraphes de spécification ci-dessous indiquent «**Informations substantielles**», les «**Informations substantielles**» complètes et détaillées qui décrivent la façon dont l'exigence est respectée et traitée **doivent** être fournies pour chaque exigence / spécification de performance.

Le soumissionnaire devrait indiquer le nom / titre du document et le numéro de la page où **l'information substantielle** peut être trouvée.

La définition d'équivalent se trouve dans la section DEFINITION à la fin de ce document.

RENSEIGNEMENTS SUR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom du soumissionnaire : _____

Adresse: _____

Date de la proposition : _____

Substituts et solutions de remplacement

Des solutions de remplacement ou des substituts sont-ils proposés comme **équivalents**? OUI NON

Si oui, veuillez indiquer ci-dessous toutes les solutions de remplacement et tous les substituts d'équipement proposés comme **équivalents** :

OPI: DSVPM 6 – BPR: DAPVS 6

Issued on Authority of the Chief of the Defence Staff

Publiée avec l'autorisation du chef d'état-major de la Défense



Véhicules tout-terrain militarisés				
Référence de DA	Besoin	Information substantielle requise	Valeur	Endroit où se trouve l'information substantielle dans la proposition
1.1	Portée. Ce document comprend la description de l'achat de véhicules tout-terrain militarisés 4x4, équipés d'un moteur à essence à quatre (4) temps.	Marque du Véhicule Modèle		Fournir une copie de la brochure ou des spécifications.
3.6.1 (b)	Moteur. Le moteur doit être une cylindrée du moteur au moins de 800 cc.	Cylindrée du moteur	cc	
3.6.1 (d)	Moteur. Le moteur doit être quatre (4) temps.	Information du moteur		
3.6.1 (e)	Moteur. Le type de carburant du moteur doit être de l'essence ordinaire sans plomb.	Type de carburant		
3.6.8	Capacité de remorquage. Le véhicule doit remorquer une charge minimale de 650 kg.	Capacité de remorquage	kg	
3.7.2	Sièges. Le véhicule doit être muni d'un siège pour une seule personne.	Sièges		
3.9.1 (b)	Équipement spécial. Le véhicule doit être muni d'un treuil d'une capacité minimale de 1300 kg.	Capacité du treuil	kg	
3.9.2	Couleur. Le véhicule doit être peint en Tan Militaire.	Couleur		

DÉFINITION

La définition qui suit s'applique à l'interprétation de la présente matrice d'évaluation technique:

- a) « **Équivalent** » – Une norme, une méthode ou un type de composant accepté par l'**autorité technique** comme étant conforme aux exigences de forme, de dimensions, de fonction et de rendement spécifiées.